COMPTE-RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2026

Convocation 27/08/2026
Affichage à la porte de la mairie 27/08/2026

Conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Excusés/absents : 2
Procurations : 2
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le trente et un du mois d'août, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le vingt-sept août deux mil vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Agnès GESLIN, Olivier GARDINOT-MILET, Amaury ANTOINE, Anne-Lise BAUNEAU, Dominique BEAUDOUIN, Gilles BUDKEWITSCH, Sandra GAULTIER, Jean-Paul GUINEBRETIERE, Véronique ONILLON, Catherine THOMAS

A partir de 20h14 Marc JARDIN était présent en tant que Conseiller Municipal

Excusés :

Prénom et nom de l'élu	Motif de l'absence	Procuration à
Camille BERTHELOT	Souffrante	Amaury ANTOINE
Mathieu BERTRAND	Congés	Sandra GAULTIER

Secrétaire : Anne-Lise BAUNEAU

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation du secrétaire de séance
2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06.07.2026
3) Information de la démission d'un conseiller municipal
4) Installation d'un nouveau conseiller municipal
5) Conseil Municipal : règlement intérieur
6) Désignation d'un référent déontologique
7) Participation au congrès des Maires locaux et nationaux
8) FINANCES : approbation de la taxe sur les logements vacants suite à la nouvelle loi
9) AMENAGEMENT : information sur le calendrier de la rentrée
10) AMENAGEMENT : validation de travaux avant la rétrocession du lotissement de la Champagne
11) AMENAGEMENT : désignation au comité de pilotage des Espaces Naturels Sensibles
12) AMENAGEMENT : DIA au titre des Espaces Naturels Sensibles
13) PONT BARRE : avancement des travaux
14) TRAVAUX DU BOURG : point d'étape
15) SIEML : information d'une étude d'avant-projet pour l'enfouissement de réseau Rue Rabelais
16) SIEML : rapport d'activités 2025
17) Approbation de principe du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la commission voirie de la CCLLA
18) CIMETIERE : information sur les travaux et affichage d'ici la Toussaint
19) RENTREE SCOLAIRE : information sur la préparation dont la délocalisation de services périscolaires
20) Repas des aînés : tarification pour participation au repas
21) ALTER : information sur le rapport d'activités
22) CCLLA : information sur la mise à disposition du rapport de la piscine du Layon
23) RESSOURCES HUMAINES : renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour la paie

24) RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'adjoint technique pour remplacements
25) Compte-rendu des COMMISSIONS COMMUNALES
26) Questions diverses

Martine CHAUVIN ouvre la séance, en remerciant les pompiers et aussi les viticulteurs et agriculteurs intervenus pour arrêter les feux cet été, dont l'un, le 13 juillet, avec 3 départs volontaires ce qui est inadmissible. Ils sont aussi intervenus le 18 juillet au lieu-dit la Grande Pièce de Bois BEAULIEU SUR LAYON pour un autre feu.

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner Anne-Lise BAUNEAU secrétaire de séance - Approbation à l'unanimité.

12 présents et 2 procurations soit 14 votants

Elle propose d'ajouter à l'ordre du jour la taxe sur les logements vacants ; afin de pouvoir en bénéficier en 2027, la décision doit être prise avant le 1er octobre de l'année n+1.

Approbation à l'unanimité de l'ajout à l'ordre du jour la taxe sur les logements vacants

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 06/07/2026

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

Aucune demande de modification n'a été reçue.
Approbation à l'unanimité (14 voix) du compte-rendu du 06 juillet 2026.

3 – Information sur la démission d'un conseiller délégué

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique qu'elle a reçu un mail de Yann SUAU, conseiller délégué aux finances, l'informant de son souhait de démissionner le 23/07/2026. D'un commun accord, il a transmis son mail à l'ensemble des élus municipaux.

La Préfecture a confirmé la procédure en rappelant l'article L 2121-4 du CGCT à savoir qu'elle est la même pour un conseiller délégué que pour un conseiller municipal. La démission est adressée au maire, elle est définitive dès sa réception par le maire et fait perdre sa qualité de conseiller municipal à l'élu démissionnaire ».

Pendant cette période de congés, le bureau municipal a choisi d'attendre le 16 septembre pour réunir l'ensemble des conseillers afin d'échanger sur la situation et sur le remplacement des missions assumées par Yann SUAU : conseiller délégué aux finances et représentation de la commune auprès de la CCLLA, à la commission Finances.

Suite à cette décision, un conseiller a déjà candidaté, d'autres peuvent se présenter.

Ce sujet sera repris au Conseil Municipal d'octobre avec une délibération pour l'attribution de ces missions.

4 – Installation d'un nouveau conseiller municipal

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Lorsque l'on reçoit la démission d'un conseiller municipal, le prochain sur la liste est de fait, conseiller municipal d'office.
Marc JARDIN a accepté ce mandat. Il est invité à rejoindre la table du Conseil Municipal et à se présenter.

Il est technicien de maintenance à l'Abri de la providence. Il habite juste en face de la mairie. Il est prêt à intégrer les commissions Education, Enfance, Jeunesse et Voirie, Bâtiments, Espaces Verts.

L'équipe lui souhaite la bienvenue.

20h14 le nombre de votants du conseil municipal passe à 15 votants : 13 présents et 2 procurations.

5 – Conseil Municipal : règlement intérieur *(DCM 2026-84)*

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN remercie les élus qui ont participé à la mise à jour et à l'écriture du règlement intérieur : Gilles BUDKEWITCH, Olivier GARDINOT-MILET, Jean-Paul GUINEBRETIERE, Véronique ONILLON, Didier PETIT.

Pour rappel, la partie réglementaire est obligatoire et issue du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle concerne le fonctionnement du Conseil Municipal (convocation, ordre du jour, délibérations, tenue de séance, élections, représentations….). Le Maire est le seul responsable du pouvoir de police de l'assemblée. Martine CHAUVIN se dit ouverte à l'interpellation de tout membre du Conseil pour y contribuer.

L'autre partie est propre à la collectivité territoriale de Beaulieu et concerne les instances préparatoires du Conseil Municipal.

- **Le Bureau Municipal** *(présenté par Olivier GARDINOT-MILET)* : organe exécutif des décisions du Conseil Municipal, composé par le maire et les présidents de commissions, ses comptes-rendus ne sont pas diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux (confidentialité).

- **Les Commissions Municipales** *(présenté par Jean-Paul GUINEBRETIERE et Véronique ONILLON)*
  Elles sont au nombre de 5, chaque conseiller municipal a pu s'y inscrire pour y siéger, chacune a son vice-président. L'ordre du jour est adressé aux membres. Les commissions examinent les sujets qui les concernent ou qui leur sont soumis par les instances : elles émettent des avis simples et/ou propositions, formulés par un quorum de trois membres minimum (ou consultation dématérialisée), une commission n'est pas légitime juste avec deux personnes pour présenter un avis. Pas de pouvoir décisionnaire.
  Si impact politique et financier, feuille de route préalable validée par le Bureau Municipal voire le Conseil Municipal.
  Les comptes-rendus, après validation sous délais des membres présents, sont envoyés, par la secrétaire générale, à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
  Les membres de la commission prévoient les sujets à présenter en Conseil Municipal et dans les outils de communication communaux (préparation du Conseil par le vice-président de commission).

- **Les Groupes Projets** *(présenté par Didier PETIT)* **:** création possible de plusieurs groupes projets d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune. Il est caractérisé

par l'émergence d'**une idée nouvelle** qui justifie son étude et sa mise en place dans un **temps donné**. Il est possible de créer plusieurs groupes projets.
Une fiche projet sera établie et validée par le bureau et/ou le conseil municipal.
Composition : élus + agents/habitants/partenaires/personnes extérieures qualifiées
Chaque groupe projet est piloté par un élu et rattaché à une commission municipale.
Pas de pouvoir décisionnaire.

- **Le Comité de suivi** *(présenté par Martine CHAUVIN) :* création possible de plusieurs groupes projets d'intérêt communal, concernant tout ou partie du territoire de la commune. Il est caractérisé par la pérennité du dossier, comme par exemple le comité de suivi de communication, il va durer le temps du mandat. Idem pour la fiche projet, la composition, le pilotage. Pas de pouvoir de décisionnaire.

Amaury ANTOINE a des questions de Camille BERTHELOT : interrogations sur le comité de suivi et les exemples, et comment cela est mis en place. Martine CHAUVIN cite par exemples les comités de suivi communication, bibliothèque, cimetière, PCS qui s'inscrivent dans la durée.

Olivier GARDINOT-MILET souligne que lors de l'écriture du règlement intérieur du Conseil Municipal, la différence a été établie entre les comités de suivi dont l'objet se déroule dans le temps et les groupes projet dont la durée est limitée.

Marc JARDIN s'interroge sur l'obligation de la création d'un règlement intérieur. Martine CHAUVIN précise qu'à chaque nouvelle élection municipale, le code général des collectivités impose de le réactualiser et de le voter dans les 6 mois après l'élection municipale.

Sandra GAULTIER s'interroge sur les modalités en cas d'absence aux commissions municipales, elle souhaiterait que soit précisé les modalités de fonctionnement quand un conseiller municipal ne peut participer à une réunion. Il faudrait indiquer dès que possible ses absences afin de reporter éventuellement une réunion. L'ensemble des participants valident.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à l'unanimité – 15 voix)** le règlement intérieur tel que présenté, en ajoutant la prévenance de l'absence auprès du vice-président. Et ils autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision.

6 –Désignation d'un référent déontologique (DCM 2026-85)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

La loi du 21.02.2022 offre la possibilité à tout élu local de pouvoir consulter un référent déontologue charger de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu.
Il est possible de conventionner avec l'association des Maires de France 49 (AMF 49) pour avoir des référents déontologues. Lors du précédent mandat, cette convention avait été établie, au regard de critères présentés par l'AMF 49. Les missions du référent sont assurées par un collège ce qui permet une diversité de compétences pour mieux conseiller. Le montant s'élève de 80€ à 300€ selon les besoins.
Chaque élu de la commune peut ainsi solliciter un référent déontologique pour avoir des conseils selon ses dossiers. L'avis est consultatif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à l'unanimité – 15 voix)** la désignation d'un référent déontologue par le biais de l'AMFR 49 et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision.

7 – Participation au Congrès des Maires locaux et nationaux (DCM 2026-86)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Le congrès des Maires locaux et nationaux est ouvert aux maires et également à tous les élus.
Des congrès annuels sont organisés : Congrès des Maires par l'AMF (Association des Maires de France) à Paris, Congrès des Maires Ruraux l'AMRF (Association des Maires Ruraux) à Auch cette année.
Un congrès ce sont des conférences ou ateliers, des sociétés qui proposent des projets ou des achats correspondant aux projets communaux, des temps entre élus.
Existent aussi des Congrès locaux.

Martine CHAUVIN propose une prise en charge par la commune des frais d'inscription, de trajet (seconde classe), frais d'hébergement et de restauration.
Le remboursement se ferait à postériori au vu des factures fournies.
Il s'agirait de définir collectivement avant qui représentera la commune et pour quoi. Il ne s'agit pas d'y aller tous les ans ; précédemment elle y était allée seule et aimerait un déplacement par délégation.

Agnès GESLIN considère que vu la taille de la commune, la commune a plus d'intérêt à se rendre au Congrès des Maires Ruraux, qu'au niveau national.
Olivier GARDINOT-MILET propose que les délégations tournent d'une année sur l'autre.

Afin de prendre connaissance de tous les sujets abordés par ces associations, Martine CHAUVIN propose d'envoyer tous les mails reçus par l'AMF et l'AMR.
Le congrès local de l'AMF 49 aux Ponts de Cé peut être intéressant pour commencer, voir des exemples de ce qui est réalisé par d'autres communes.

Catherine THOMAS demande si un budget a été prévu pour cela.
Martine CHAUVIN répond qu'une ligne budgétaire pour la formation inclut les Congrès. Pour 2027, cela sera étudié par la commission finances.
Il est bien évident, qu'il faut que chacun vise les frais les moins élevés possibles car il s'agit de l'argent des contribuables.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à l'unanimité – 15 voix)** la proposition de prise en charge, sur la durée du mandat, des frais inhérents à ces représentations, après validation en bureau municipal des élus participants à chaque session annuelle sur présentation des factures et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision et à prévoir les crédits nécessaires.

8 – FINANCES : approbation de la taxe sur les logements vacants suite à la nouvelle loi de Finances *(DCM 2026-87)*

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Didier PETIT rappelle que le conseil municipal a le pouvoir d'activer différents leviers de fiscalité pour avoir des recettes. La délibération doit être prise avant le 1/10 de chaque année pour pouvoir être effective dès le mois de janvier de l'année N+1.
Le nouveau conseiller aux décideurs locaux a été reçu en juin avec le service administratif, Martine CHAUVIN, Didier PETIT et Yann SUAU. Lors de cette réunion, plusieurs dossiers ont été abordés dont cette taxe sur les logements vacants. D'après les estimatifs de la DGFIP, sur le nombre de logements vacants et si la taxe était sur le taux le plus élevé de 50, cela pourrait rapporter à la collectivité 24 662 € de produits.

Pour les personnes qui ont un logement vacant mais qui essaient de le mettre en location, ils doivent justifier auprès des impôts de leur bonne volonté, afin d'être exonéré.

Suite à un appel d'urgence, Martine CHAUVIN donne pouvoir à Didier PETIT et quitte la salle du Conseil Municipal. Marc JARDIN donne pouvoir à Olivier GARDINOT-MILET et quitte lui aussi la salle du Conseil Municipal. Soit 11 conseillers présents et 4 procurations = 15 voix

Catherine THOMAS s'interroge sur le choix du taux qui lui semble très élevé.

Olivier GARDINOT-MILET indique que le logement doit être habitable et avec une clause sur son habilitation. La taxe est incitative afin que peu de logements restent vacants.

Amaury ANTOINE s'interroge sur les personnes qui vont en EPHAD, et savoir si les propriétaires partis de leurs logements sont concernés. Il s'agit d'une surtaxe.

Didier PETIT rappelle que le vote porte sur le principe de l'application de cette taxe, le taux sera débattu au conseil municipal, lors du vote des taux de fiscalités.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à la majorité avec 14 voix)** l'application de la taxe sur les logements vacants pour une application au 01 janvier 2027 et autorise le Maire ou un Adjoint à procéder aux démarches nécessaires pour l'application de cette délibération.

Contre : 0
Abstention : 1 - Camille BERTHELOT car elle n'a pas pu prendre connaissance du sujet.
Pour : 14 voix

9 – AMENAGEMENT : information sur le calendrier de la rentrée

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et au Développement

Olivier GARDINOT-MILET présente le calendrier chargé de la rentrée :

	Plan-guide	Projet extension Actiparc	Révision PLU
Sam 29 août à 10h			Lancement inventaire du patrimoine participatif
Mer 2 septembre à 14h			Réunion de travail avec la DDT
Lun 7 septembre à 19h30		Réunion d'acculturation avec la CCI	
Mer 23 septembre de 16h à 20h	Permanences de concertation		
Lun 28 septembre à 16h	Comité de pilotage		
Sam 3 octobre de 9h30 à 12h30	Permanences de concertation		
Mer 21 octobre à 20h		Réunion publique habitants de Beaulieu	
Ven 6 novembre de 18h à 20h		Permanences de concertation	
Sam 7 novembre de 9h30 à 12h30		Permanences de concertation	
Lun 16 novembre à 20h	Réunion publique		
Fin novembre			Résultats inventaire du patrimoine
Début décembre		Apéro-réunion de restitution des propositions de l'équipe municipale	
CM du 1er février 2027			Débat sur le PADD

Temps de concertation ouvert aux habitants	Réunion pour toute l'équipe municipale	Réunion pour la commission

Inventaire participatif du patrimoine : 8 personnes volontaires se sont présentées à la réunion de samedi dernier. Elles ont envie de travailler à la valorisation du patrimoine.

Tous les conseillers municipaux sont les bienvenus à toutes les réunions publiques avec les habitants.
Agnès GESLIN souligne que le 16/11 la commission EEJ devra être déplacée.

10 – AMENAGEMENT : validation de travaux avant la rétrocession du lotissement de la Champagne
(DCM 2026-88)

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et au Développement

Olivier GARDINOT-MILET rappelle l'historique du dossier :

- une convention de rétrocession a été signée le 7 janvier 2002 : avec un accord de principe sur la rétrocession ;
- une délibération d'acceptation de la rétrocession a été votée le 5 janvier 2009 avec 2 réserves : le remplacement d'arbres défectueux et le problème de niveau de terrain. La levée des réserves a été effectuée en 2009 et 2011 (information transmise par le lotisseur le 3 mars 2025)

Mais à ce jour, la rétrocession n'a pas été réalisée administrativement.

- **Les constats sont les suivants :**

- une convention et une délibération ont acté la rétrocession avec des conditions validées par les deux parties et il n'est contractuellement pas possible de se désengager ou d'imposer de nouvelles conditions,
- la CCLLA acceptera la rétrocession de la voirie et des espaces publics (constat dressé par le service),
- la CCLLA demande un passage caméra avant d'accepter la rétrocession des réseaux d'assainissement,
- la Commune et la CCLLA assurent déjà l'entretien de la voirie, des espaces publics et des réseaux,
- des habitants demandent la finalisation de certains travaux mais la situation est bloquée en l'absence de rétrocession.

- **La commission Aménagement Développement propose :**

- de confirmer le principe de la rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces publics à l'euro symbolique,
- de valider l'engagement du passage caméra dans les réseaux,

- **de répondre aux sollicitations des riverains et** :
- d'accepter d'aménager, en enrobé, l'entrée de la seule maison qui n'a pas été faite,
- de reprendre le cheminement piéton le long de la rue de la Chapelle en stabilisé sur la section où il a disparu,
- de refuser l'installation d'éclairage public sur la partie en impasse de la rue de la Chapelle.

Lors de cette séance, il s'agit de valider le principe proposé par la commission. Le chiffrage des travaux sera fait dans un second temps.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à l'unanimité – 15 voix)** et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision et à prévoir les crédits nécessaires.

11 – AMENAGEMENT : désignation au comité de pilotage des Espaces Naturels Sensibles
(DCM 2026-89)

Rapporteur : Olivier GARDINOT-MILET, Adjoint à l'Aménagement et au Développement

La commission Aménagement Développement et la commission Voirie, Bâtiments, Espaces Verts ont fait le choix de désigner un titulaire et un suppléant :

titulaire : Jean-Paul GUINEBRETIERE
suppléante : Catherine THOMAS

Le Comité de Pilotage se réunit une fois par an.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à l'unanimité avec 15 voix)** le choix de désigner Jean-Paul GUINEBRETIERE en tant que titulaire et Catherine THOMAS en tant que suppléante pour le comité de pilotage des Espaces Naturels Sensibles et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision.

12 – AMENAGEMENT : DIA au titre des Espaces Naturels Sensibles *(DCM 2026-90)*

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Didier PETIT indique que dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles, la commune a reçu une demande de Déclaration d'Intention d'Aliéner pour la parcelle AD 225.
Dans le cadre de la protection de ces espaces, il pourrait être intéressant que la commune se positionne pour l'acquisition de cette parcelle. De plus, le Département pourrait aider la commune pour l'acquisition à hauteur de 80% de la dépense.

La motivation de la commune est de protéger ces terrains.

Catherine THOMAS a quitté la salle à 21h25, soit 10 conseillers présents, 4 procurations et 1 absence.

Amaury ANTOINE s'interroge sur l'opportunité de cette acquisition, et la destination future de cette parcelle.

Olivier GARDINOT-MILET indique que l'on pourrait laisser la nature reprendre ses droits et peut-être y faire un peu d'entretien, ou de demander un entretien par le biais des moutons.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à la majorité avec 13 voix)** la proposition de préemption danse cadre des Espaces naturels Sensibles et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision, ainsi qu'à prévoir les crédits et demander les subventions au Département.

Contre : 0 voix
Abstention : 1- Amaury ANTOINE car la finalité de cette acquisition n'est pas claire à long terme
Pour : 13

13 – PONT BARRE : avancement des travaux

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Didier PETIT présente les photos du chantier. Il indique qu'il y a quelques plus-values car il a fallu abattre l'arbre qui était gênant. Le chantier avance bien.

14 – TRAVAUX DU BOURG : avancement des travaux

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

- **Chantier Rue du Moulin des Cinq :**

Le chantier n'est pas encore terminé, il devait l'être fin juillet, mais étant donné la canicule et les aléas du terrain, l'entreprise n'a pas pu finir, avant la rentrée, les travaux envisagés. Les travaux sont donc prévus du 25/08/2026 au 18/09/2026.

Catherine THOMAS a réintégré la salle du Conseil Municipal à 21h35, soit 11 conseillers présents et 4 procurations.

- **Chantier traversée du Bourg :**

Le chantier a repris le 24/08/2026 et avance comme cela était prévu. Les feux ont bien été mis en place en temps et en heure ainsi que la signalétique.

15 – SIEML : information d'une étude d'avant-projet pour l'enfouissement de réseau Rue Rabelais *(DCM 2026-91)*

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

A l'angle de la Rue Rabelais, une nouvelle maison est en construction. Le SIEML a décidé de profiter des travaux de voirie pour faire les études d'avant-projet.

Didier PETIT présente le coût prévu de ces travaux adressé par le SIEML :

Nature des travaux	Qté	U	P.U	Montant estimatif	Observations
I - MAITRISE D'OUVRAGE SIEML					
a) Eclairage public (N° 022.26.03.01) Modification éclairage carrefour rue Rabelais / rue Moulin du Roi					
TERRASSEMENT ET REMBLAIEMENT (Epu seul)	20	ML	85,00 €	1 700,00 €	Hors tranchée commune avec Enedis
CABLAGE	60	ML	45,00 €	2 700,00 €	
FOURNITURE ET POSE MATERIELS	1	U	3 100,00 €	3 100,00 €	
Etude	1	U	1 000,00 €	1 000,00 €	
Sous Total HT				**8 500,00 €**	
Montant de la participation (75.00%)				**6 375,00 €**	
b) Eclairage public (N° 022.26.03.02) Modification éclairage carrefour rue Rabelais / rue Moulin du Roi					
CABLAGE	350	ML	15,00 €	5 250,00 €	
Sous Total HT				**5 250,00 €**	
Montant de la participation (0.00%)				**0,00 €**	
Total HT estimatif des travaux		**Arrondi à**		**13 750,00 €**	
Total estimatif des travaux à prendre en compte		**Arrondi à**		**6 375,00 €**	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident (à la majorité avec 14 voix)** la proposition d'étude pour la modification de l'éclairage public au carrefour de la rue Rabelais et de la Rue du Moulin du Roy, et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision, ainsi qu'à prévoir les crédits nécessaires.

Contre : 0 voix
Abstention : 1- Mathieu BERTRAND, la délibération ne sert à rien, obligation du SIEML
Pour : 14

16 – SIEML : rapport d'activités *(DCM 2026-92)*

Rapporteur : Gilles BUDKEWITCH, Conseiller Municipal

Martine CHAUVIN et Marc JARDIN ont réintégré la salle à 21h42, après leur intervention, soit 13 conseillers présents et 2 procurations.

Gilles BUDKEWITSCH présente et synthétise le rapport d'activités. Il rappelle que le SIEML a une mission centrale, d'accompagner les collectivités dans la gestion et la transition énergétique.

En 2025, le Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine et Loire (Siéml) a poursuivi trois priorités :

- ✓ **Garantir la qualité et la sécurisation des réseaux** électriques et gaziers ;
- ✓ **Accompagner les communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques** et la rénovation de leur patrimoine ;

- ✓ **Accélérer la transition énergétique** : énergies renouvelables, mobilité électrique, éclairage public connecté et gestion des données.

Quelques chiffres clés 2025

- **23 509 km** de réseaux électriques gérés au niveau départemental ;
- **33,07 M€** investis dans les travaux sur les réseaux ;
- **152 collectivités adhérentes** au service d'éclairage public ;
- **240 bornes de recharge** en service au 31 décembre 2025 ;
- **20 chaufferies bois** exploitées par le Siéml.
-

À retenir : le Siéml constitue un outil de mutualisation permettant aux communes, notamment les plus petites, de bénéficier d'une expertise et de capacités d'investissement qu'elles ne pourraient pas mobiliser seules.

<u>Des résultats concrets :</u>

1. Maîtrise de l'énergie

- Le programme **BEE 2030** a mobilisé **1,96 M€ dès 2025 au bénéfice de 27 collectivités**, principalement pour la rénovation thermique et les énergies renouvelables. Sur 2020-2025 : **147 projets subventionnés** et **84 collectivités bénéficiaires**.

BEE 2030 est un dispositif du Siéml qui permet aux communes de financer une partie de leurs travaux de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables, afin de réduire durablement leurs consommations et leurs dépenses.

2. Réseaux et patrimoine

- Le Siéml a réalisé **33,07 M€ de travaux** sur les réseaux électriques en 2025, portant notamment sur les renforcements, extensions, sécurisations, effacements et l'éclairage public.

3. Transition énergétique

- **8 nouvelles chaufferies bois** mises en service en 2025 ;
- **21 installations de chaleur renouvelable** en service ;
- **104 176 charges** enregistrées sur les infrastructures de recharge électrique, soit **+28 %** ;
- **240 bornes** en service fin 2025.

4. Mutualisation

- Le Siéml accompagne les communes sur les achats d'énergie, les études énergétiques, les données territoriales et les infrastructures connectées.

Message clé : au-delà des réseaux, le Siéml devient progressivement un **partenaire de la transformation énergétique des communes**.

Trois des cinq enjeux à retenir pour la nouvelle mandature :

1. Rénover et réduire les consommations
→ bâtiments communaux, éclairage public, suivi des consommations, achats d'énergie.
2. Produire et consommer davantage d'énergie renouvelable
→ photovoltaïque, autoconsommation collective, chaleur renouvelable, méthanisation.
3. Préparer les infrastructures de demain
→ réseaux électriques, bornes de recharge, éclairage connecté et données territoriales.

Le Siéml confirme en 2025 son rôle d'outil mutualisé au service des communes. Pour la nouvelle mandature, l'enjeu sera de s'appuyer sur cette expertise collective pour maîtriser les dépenses énergétiques, poursuivre les investissements et accélérer la transition énergétique de nos territoires.

Le rapport d'activité 2025 du Siéml montre que son rôle dépasse aujourd'hui la seule gestion des réseaux. Il constitue un véritable outil d'accompagnement des communes face aux enjeux énergétiques, financiers et environnementaux. Gilles BUDKEWITSCH propose de retenir trois éléments :

- les missions du Siéml,
- les résultats concrets obtenus en 2025,
- puis les 5 enjeux pour la nouvelle mandature:

1. Accélérer la transition énergétique des bâtiments communaux
2. Anticiper l'évolution des réseaux électriques
3. Développer une production locale d'énergie renouvelable
4. Adapter les mobilités et les infrastructures de recharge
5. Faire face à un contexte financier plus contraint

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent **(à la majorité – 14 voix)** la présentation du rapport d'activités du SIEML.
Contre : 0 voix
Abstention : 1- Mathieu BERTRAND, la délibération ne sert à rien, obligation du SIEML
Pour : 14

17 – Approbation de principe du Plan Pluriannuel d'Investissements pour la commission voirie de la CCLLA

Rapporteur : Didier PETIT, 1er Adjoint au Maire

Didier PETIT rappelle que la voirie est une compétence communautaire, et les investissements sont lourds. La traversée du bourg a été par exemple travaillée il y a trois ans. La CCLLA demande à ce que les communes fassent remonter leurs projets avec la nouvelle mandature municipale début octobre 2026. Si les communes ne peuvent pas déposer leurs dossiers, la prochaine session de dépôt de dossiers, se fera dans 3 ans.

Pour Beaulieu, la commission Voirie Bâtiments Espaces Verts a fait un premier travail, à partir d'un plan sur l'état du viaire. Sur un tel sujet, c'est l'ensemble du conseil municipal qui doit travailler dessus, une réunion de travail est prévue le 09/09 à 19h00.

Olivier GARDINOT-MILET précise qu'il faudra que l'on trouve la bonne agrégation entre le Plan Guide et le PPI des travaux de voirie de la CCLLA.

18 – CIMETIERE travaux dans le cimetière cet été

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

En décembre 2025, le Conseil Municipal a validé la reprise des concessions qui avaient été abandonnées. L'entreprise des Pompes Funèbres est intervenue cet été pour reprendre les concessions concernées. Les plaques d'information des concessions en état d'abandon, ou dont nous manquons d'information seront posées 15 jours avant la Toussaint.

19 – RENTREE SCOLAIRE :

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Les effectifs prévisionnels sont de :
Ecole Louis Froger : 24 enfants
Ecole Saint Louis : 100 enfants

Par rapport à la délocalisation, la commune a reçu Jeunesse et Sports pendant les vacances qui ont validé le changement des locaux tant pour le service périscolaire que pour l'accueil de loisirs. Jeunesses et Sports et la PMI ont remercié la commune pour la réactivité et la mise en place des services dans ces nouveaux espaces.

Didier PETIT ajoute que la délocalisation des locaux entraîne l'augmentation des heures du secteur 3 car ils ont procédé au déménagement.

Les équipes du périscolaire ont repris et nous avons fait une réunion d'équipe :
- pour présenter la rentrée scolaire,
- pour présenter les trajets pendant les travaux,
- pour présenter le Plan de Maîtrise Sanitaire remis à jour,

La référente périscolaire a confirmé sa demande de mutation, le recrutement pour son remplacement est en cours.

20 – Repas des aînés : tarification pour participation aux repas *(DCM 2026-93)*

Rapporteur : Sandra GAULTIER, Adjointe à l'Animation Locale, l'Entraide, et la Communication

Sandra GAULTIER porte connaissance de ce dossier aux membres du conseil municipal. Le repas annuel des aînés constitue un moment fort et de lien social pour les habitants de la commune. Jusqu'à présent, cet évènement était réservé exclusivement aux résidents de Beaulieu-sur-Layon, âgés de 70 ans et plus.

Afin de reconnaître l'engagement associatif et de maintenir le lien avec celles et ceux qui ont contribué à la vie communale, le groupe de travail propose d'élargir les conditions d'accès à ce repas. :

- **Bénéficiaires** : ouverture de l'évènement aux anciens résidents de Beaulieu-sur-Layon, sous réserve qu'ils soient membres actifs d'une association de la commune au cours de l'année en cours.
- **Tarification** : fixer le prix de participation pour ces personnes non-résidentes à 15€ par repas (au lieu du coût réel de 26€), la différence restant à la charge de la commune au titre du soutien à la vie associative.
- **Nombre de places autorisées** : 15

Soit un coût total pour la commune de 15*11€ = 165 €

La commune va informer les associations concernées pour leur faire connaître cette délibération. Le prochain repas aura lieu le 21 novembre 2026.

Marc JARDIN demande en quoi consiste le repas des aînés.
Sandra GAULTIER indique que le repas est animé par un ou plusieurs chanteurs. A l'issue, des jeux de société sont proposés aux participants. Les élus sont sollicités pour y participer et accompagner au service. C'est également l'occasion de fêter les anniversaires.
Anne-Lise BAUNEAU s'interroge sur la venue des Belloquois qui sont en EPHAD.
Martine CHAUVIN répond que les personnes en EPHAD sont considérées comme habitants de Beaulieu. Mais qu'une discussion préalable est nécessaire avec les responsables des EPHAD pour savoir si la personne concernée peut être transportée et accueillie en toute sécurité.
Martine CHAUVIN rappelle qu'un article dans le BI va paraître pour que les personnes nouvellement arrivées soient bien informées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident à l'unanimité (15 voix)** la proposition de la commission Animation Locale Entraide et Convivialité et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision, ainsi qu'à prévoir les crédits nécessaires.

21 – Information sur le rapport d'activités d'ALTER

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Le rapport est à la disposition du public à la mairie, aux horaires d'ouverture. Alter est un partenaire pour l'aménagement des collectivités sur le département.

22 – CCLLA : information sur la mise à disposition du rapport de la piscine du Layon

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Le rapport est à la disposition du public à la mairie, aux horaires d'ouverture. Il sera mis à disposition sur le site de la commune et Intra Muros.

23 – RESSOURCES HUMAINES : renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion pour la paie *(DCM 2026-94)*

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique que suite au nouveau mandat municipal, il faut renouveler la convention avec le Centre de Gestion pour assurer le traitement informatique des paies des agents titulaires, agents contractuels, agents de droit privé, vacataires, élus.
La tarification est de 5€/bulletin avec 15 conseillers municipaux et 11 agents, soit un coût mensuel de 130 €.
Aujourd'hui, cette mission ne peut pas être assurée par le service administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident à l'unanimité (15 voix)** la proposition de renouvellement de convention avec le Centre de Gestion et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision, ainsi qu'à prévoir les crédits nécessaires.

24 – RESSOURCES HUMAINES : création d'un poste d'adjoint technique pour remplacements *(DCM 2026-95)*

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN présente la nécessité de délibérer, du fait de congés maladie de deux agents, pour pallier aux remplacements sur la création d'un poste d'adjoint technique :

- à compter du 01/10/2026
- emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchie C – du grade adjoint technique
- temps à 31/35 ème
- poste pourvu par un contractuel,
- pour assurer les missions principales : entretien des locaux, aide au services périscolaires

La commission Finances, reprendra en détail : les coûts des agents, les remplacements pour arrêts maladie, ainsi que les remboursements des arrêts afin d'avoir une vue d'ensemble des coûts des ressources humaines. Il est noté que l'on doit ouvrir un poste sachant qu'on peut le refermer si l'on n'en a plus le besoin.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **valident à l'unanimité (15 voix)** la création d'un poste d'adjoint technique pour remplacements et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en application de cette décision, à prévoir les crédits nécessaires et à modifier les tableaux du personnel en conséquence.

25 – Compte-rendu des commissions :

Voirie, Bâtiments, Espaces Verts :

Chantiers : abordés précédemment

Réflexion sur les tribunes de la salle de sports

Convention avec le Département pour la couche de roulement pour la phase 3 des travaux : la somme est plus importante que prévue du fait d'un mètre linéaire plus important

Peinture dans le hall de la Salle Saint-Louis

Aléop : la commune a réussi à faire changer les arrêts pour la ligne régulière avec passage dans le bourg et non au niveau de la route Nationale. L'information a été mise sur Intra Muros ce jour.

Aménagement, Développement

Point sur la vie d'entreprises sur les ZA :

- changement de directrice aux ateliers Louis Vuitton
- rencontre en juillet avec Néolithe et la CCLLA pour faire le point sur la procédure de redressement judiciaire
- acte de vente signé pour le bâtiment de BE Menuiserie

Commission d'Indemnisation à l'Amiable :

- communication lancée auprès de toutes les entreprises identifiées
- communication dans la presse locale
- premier contact avec un commerce qui compte déposer un dossier

Présentation du tableau sur les DIA non préemptées

Animation Locale, Entraide, Communication :

- ✓ Centre Socioculturel : intercentres d'accueils de loisirs le 27/08/2026 avec plus 100 enfants présents à Beaulieu
- ✓ Beaulieu de France : préparation active de la prochaine assemblée générale de l'association. Elle aura lieu cette année les 12 et 13 septembre à Beaulieu dans l'Orne.
- ✓ Animation « ça roule ma poule » : événement ludique du 19 septembre au cours duquel vient se greffer Gravel man. BTA profite de l'opportunité pour faire des fouaces. Action multi partenariales.

26 – Questions diverses

Le 7 décembre : le préfet et l'inspection d'académie a invité tous les maires du Département, au sujet de la carte scolaire au vu de la baisse de la démographie. Il est important que les élus puissent y participer. Le conseil sera avancé au **30/11/2026**.

Beaulieu Infos est en cours de réalisation, merci à tous d'avoir respecté les délais. Il sera distribuable fin du mois de septembre.

Occupation du logement d'urgence par une nouvelle famille.

La liste des arrêtés réalisés depuis le dernier Conseil Municipal est présentée, ainsi que les Joies et Hommages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.